

Comptabilité générale

Les factures avec TVA

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Étude de cas

L'entreprise FALABELLA a effectué les opérations suivantes au cours du mois de janvier avec un de ses fournisseurs :

• 2 janvier	Facture A1 (marchandises) HT	10 000 €
• 5 janvier	Versement d'un acompte sur facture A3	4 500 €
• 12 janvier	Facture A2 (marchandises) HT	15 000 €
• 15 janvier	Paiement de la facture A1	
• 18 janvier	Versement d'un acompte sur facture A3	2 800 €
• 20 janvier	Facture A3 (matières premières) HT	25 600 €
• 22 janvier	Paiement de la facture A2	
• 25 janvier	Paiement de la facture A3	

Toutes les opérations sont données hors taxes.
Le taux de TVA applicable est le taux normal.

Consignes

Enregistrer ces factures dans le journal de l'entreprise FALABELLA.

Écritures Entreprise au

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.